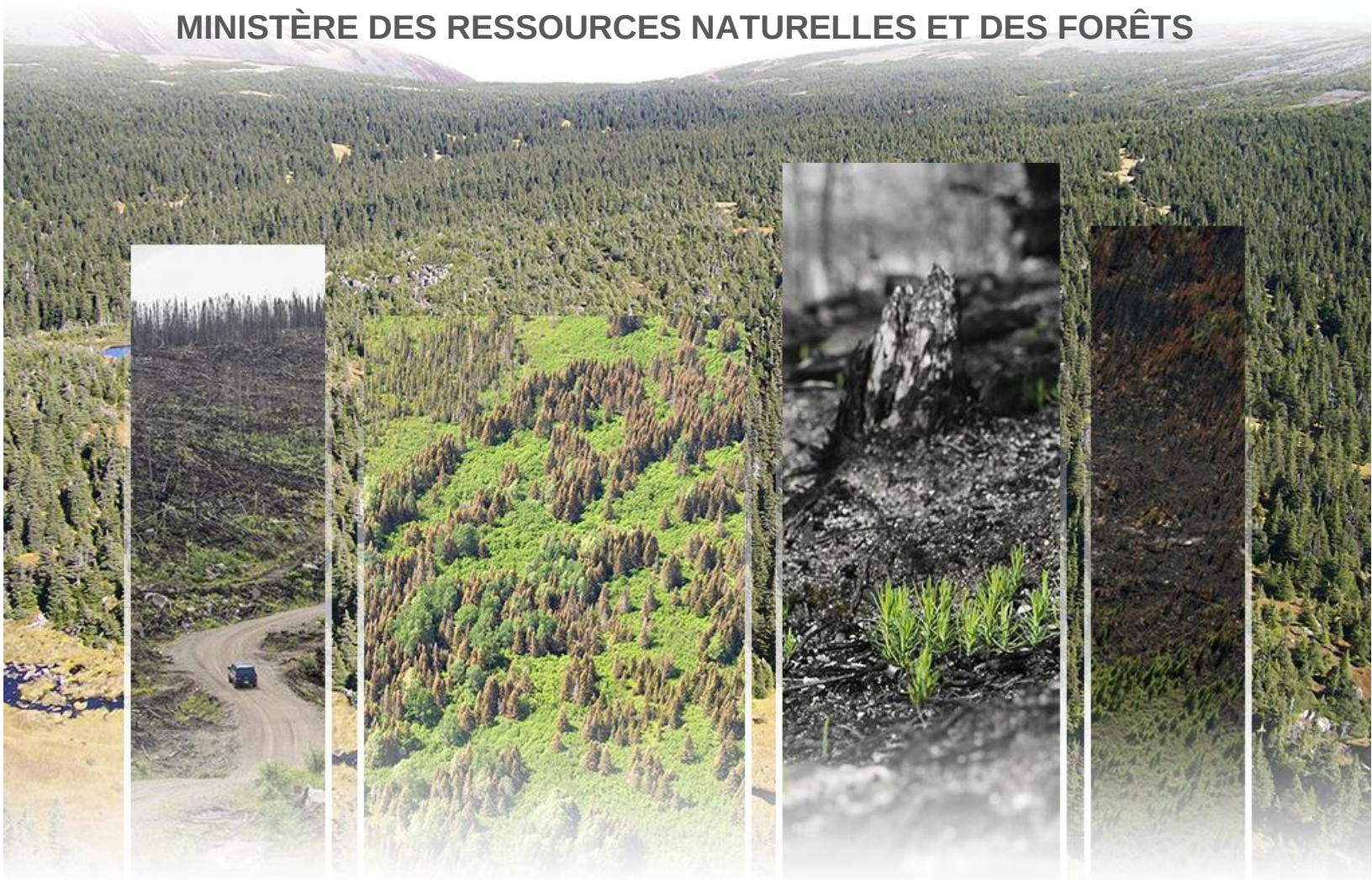


Addenda – Plan d'aménagement spécial de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette applicable en 2023-2024

Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Unité d'aménagement 024-71

Le 3 juillet 2025

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Photographies de la page couverture :

Fonds : Jasmin Michaud

De gauche à droite : Batistin Bour, Alain Thibault, Jean-François Bourdon et Hugo Tremblay

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN : 978-2-555-01848-8 (PDF)

Table des matières

Introduction.....	1
9. Destination des bois à récupérer.....	2
12. Estimation de l'aide financière maximale.....	2
Formulaire – Signatures professionnelles et administratives	3

Liste des tableaux

Tableau 8 – Répartition du volume provenant du plan d'aménagement spécial entre les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement.....	2
Tableau A – Calcul de l'aide de base maximale applicable.....	4-5

Liste des annexes

Annexe 5 – Calcul détaillé de l'aide financière	4-5
---	-----

Introduction

Le présent addenda modifie le plan d'aménagement spécial de récupération des bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) dans l'unité d'aménagement (UA) 024-71, pour la saison d'opération 2023-2024. Les modifications concernent le tableau 8 de la section 9 sur la destination des bois à récupérer, la section 12 sur l'estimation de l'aide financière maximale ainsi que le tableau A de l'annexe 5 sur le calcul détaillé de l'aide financière. Cet addenda a pour but de mettre à jour les volumes réellement récoltés par zones de tarification, par bénéficiaires de garantie d'approvisionnement, par essences et par qualités. L'objectif de cet ajustement est de faire les paiements finaux des factures reçues.

Seules les parties modifiées font partie de cet addenda.

9. Destination des bois à récupérer

Les volumes à récupérer sont destinés aux usines qui apparaissent dans le tableau suivant.

Tableau 8 – Répartition du volume provenant du plan d'aménagement spécial entre les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement

Bénéficiaire	Volume (m ³) brut			
	SEPM ¹	BOU ²	PEU ³	Total
Arbec (Bois d'œuvre) Usine L'Ascension (201)	129 531			129 531
Bois Francs Bio Serra (204)		15 550		15 550
PF Résolu Canada inc. (Dolbeau-Mistassini-Sciage) (220)	80 147			80 147
PF Résolu Canada inc. (Saint-Félicien) (209)				
Produits forestiers Petit-Paris inc. (219)	107 318			107 318
Compagnie WestRock du Canada inc. (La Tuque) (263)		6 500		6 500
WestFraser (Chambord) (191)		9 200	6 800	16 000
BMMB	99 600	20 000	5 000	124 600
Total	416 596	51 250	11 800	479 646

¹ Sapins, épinettes, pins gris et mélèzes

² Bouleaux

³ Peupliers

12. Estimation de l'aide financière maximale

L'aide financière maximale estimée pour le plan d'aménagement spécial de l'UA 024-71 pour la saison 2023-2024 est évaluée en fonction des volumes récoltés admissibles.

On prévoit, pour la saison 2023-2024, la récolte de 255 173 m³ admissibles à de l'aide financière. L'aide totale pour la saison s'élève à 990 900 \$.

Le détail du calcul de l'aide financière est présenté à l'annexe 5.

Formulaire – Signatures professionnelles et administratives

Le formulaire est disponible à la page suivante.



Signatures professionnelles et administratives

PLAN D'AMÉNAGEMENT SPÉCIAL

Unité d'aménagement :	024-71
Année financière :	2023-2024
Type de perturbation :	TBE
Version (plan ou addenda) :	Addenda 1

Responsabilité professionnelle

Le présent plan d'aménagement spécial (qui ne concerne pas les prescriptions sylvicoles, lesquelles sont signées individuellement) a été réalisé sous ma responsabilité professionnelle à partir de toute l'information pertinente disponible à ce jour et dans le respect des lois et des règlements en vigueur.

Signature :

2025-07-03

Date

Jean-Félix Villeneuve, ing.f.

Note sur la signature administrative

En vertu de la décision ministérielle adoptée le 3 février 2025 concernant la délégation de pouvoirs en application de l'article 368 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, la signature administrative du sous-ministre associé aux Opérations régionales est requise pour les cas suivants :
dépassement des possibilités forestières;
attribution d'une aide financière de l'année de référence associée à ce PAS;
plan d'aménagement spécial non soumis au processus de consultation publique.

Responsabilité administrative

Approbation du plan d'aménagement spécial par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Signature :

2025-07-03

Date

Claude Bélanger, directeur DGFO

ET

Signature :

2025-07-18

Date

Martin Breault, sous-ministre associé(e) aux Opérations régionales

Annexe 5 – Calcul détaillé de l'aide financière

Tableau A – Calcul de l'aide de base maximale applicable

Titulaire	Essence	Volume ⁴ total (m ³)	Volume admissible à l'aide	Zone de tarification	Taux ² d'aide (\$/m ³)	Total ³ \$
Arbec (Bois d'œuvre) Usine L'Ascension (201)	SEP ¹	95 197	76 158	249	3,33	253 600
Arbec (Bois d'œuvre) Usine L'Ascension (201)	SEP	12 539	8 652	255	5,90	51 000
Arbec (Bois d'œuvre) Usine L'Ascension (201)	SEP	21 795	18 308	256	4,04	74 000
Arbec (Bois d'œuvre) Usine L'Ascension (201)	SEP	0	0	257	1,62	0
Arbec (Bois d'œuvre) Usine L'Ascension (201)	SEP	0	0	258	2,36	0
PF Résolu Canada inc. (Dolbeau-Mistassini-Sciage) (220)	SEP	0	0	249	3,33	0
PF Résolu Canada inc. (Saint-Félicien) (209)						
PF Résolu Canada inc. (Dolbeau-Mistassini-Sciage) (220)	SEP	0	0	255	5,90	0
PF Résolu Canada inc. (Saint-Félicien) (209)						
PF Résolu Canada inc. (Dolbeau-Mistassini-Sciage) (220)	SEP	80 147	66 201	256	4,04	267 500
PF Résolu Canada inc. (Saint-Félicien) (209)						
PF Résolu Canada inc. (Dolbeau-Mistassini-Sciage) (220)	SEP	0	0	257	1,62	0
PF Résolu Canada inc. (Saint-Félicien) (209)						
PF Résolu Canada inc. (Dolbeau-Mistassini-Sciage) (220)	SEP	0	0	258	2,36	0
PF Résolu Canada inc. (Saint-Félicien) (209)						
Produits forestiers Petit-Paris inc. (219)	SEP	0	0	249	3,33	0
Produits forestiers Petit-Paris inc. (219)	SEP	4 025	3 220	255	5,90	19 000
Produits forestiers Petit-Paris inc. (219)	SEP	97 308	77 846	256	4,04	314 500
Produits forestiers Petit-Paris inc. (219)	SEP	0	0	257	1,62	0

Produits forestiers Petit-Paris inc. (219)	SEP	5 985	4 788	258	2,36	11 300
Total		316 996	255 173			990 900

¹ Sapins, épinettes et pins gris.

² Taux 2023-2024 du Bureau de mise en marché des bois pour l'aide financière pour les chablis et autres perturbations que les feux de première année.

³ Arrondi à la centaine près.

⁴ Pour les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement : volume total par groupes d'essences ou par essences des secteurs où des volumes sont admissibles à l'aide financière et, pour les enchères (Bureau de mise en marché des bois), ceux où certaines essences sont à taux minimal.

